Annexe 1

LES FORMULAIRES

- 1.1 Demande d'autorisation individuelle de mouillage
- 1.2 Renonciation à l'attribution d'un mouillages
- 1.3 Demande d'occupation temporaire des infrastructures portuaires
- 1.4 Demande d'autorisation d'accès aux infrastructures portuaires par des véhicules
- 1.5 Demande de stationnement d'un véhicule sur le terre-plein du port de Perroz
- 1.6 Demande de stationnement d'un véhicule sur les emplacements du port réservés aux usagers des ports
- 1.7 Demande d'autorisation de mise à l'eau dans les ports communaux et autorisation de stationner sur les aires de stationnement des ports communaux de Plouguerneau



DEMANDE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE DE MOUILLAGE

	Première demande d'autorisation individuelle de mouillage Demande de renouvellement d'autorisation de mouillage Déclaration d'un nouveau navire
1. DEMANDEUR	
Nom et prénom du demandeur :	
Adresse:	
Téléphone :	Mail :
□ Professionnel	□ Plaisancier
2. LE NAVIRE CONCERNE	
Mode d'armement : Pêche / Plaisance (<i>Rayer l</i> Immatriculation à (Quartier des Affaires Maritime Sous le numéro :	la mention inutile)
3. LE LIEU CONCERNE	
(Rayer la mention inutile)	
PORT: Le Korejou / Lilia / Kerazan / Perroz / Porz ZMEL: Le Reun / Mogueran/ Perroz-Secteur 1 / L	
	phiques (indiqué à titre facultatif. Cette mention ne lie pas le

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance
du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.
M. ou Mme accepte que les informations recueillies
sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces in-
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementa-
tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :
dpd@plouguerneau.bzh
Fait à : le :
Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :
Pièces à joindre (à défaut la demande sera considérée comme nulle) :
Dans tous les cas :
☐ Attestation d'assurance
Dans le cas d'une première demande d'autorisation de mouillage ou d'un changement de navire :
☐ Photocopie de l'acte de francisation ou de la carte de circulation



RENONCIATION À L'ATTRIBUTION D'UN MOUILLAGE

nonce à compter de la date du	
port / ou dans la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de	, re-
M. ou Mme	se trouvant au
M. ou Mme	
sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la vertice plus plus plus permettre des échet de la vertice qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectif dpd@plouguerneau.bzh	
sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la vertice plus plus plus permettre des échet de la vertice qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectif dpd@plouguerneau.bzh	
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des écle tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformémention, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectif dpd@plouguerneau.bzh	rmations recueillies
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformémen tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectif dpd@plouguerneau.bzh	ville de la mairie de
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformémen tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectif dpd@plouguerneau.bzh	changes concernan
tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectif dpd@plouguerneau.bzh	n autre tiers. Ces in
dpd@plouguerneau.bzh	nt à la réglementa
	ifier en contactant :
Fait à : le :	
Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :	



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

1.	DEMANDEUR
Nom et	t prénom du demandeur :
Adresse	e :
Télépho	one : Mail :
	□ Professionnel □ Plaisancier
2.	LE VÉHICULE, NAVIRE OU MATÉRIEL CONCERNÉ
□ Véhi	icule terrestre à moteur
	Type :
□ Navir	e
	Nom :
	Mode d'armement : Pêche / Plaisance (Rayer la mention inutile)
	Immatriculation :
	Type du navire : Longueur hors tout :
□ Maté	riel lourd :
Surface	occupée :
□ Maté	riel léger (bacs et filets) – Zone de stockage de 80m²
□ Pe	erroz 🗆 Lilia

3. SITUATION ET NATURE DE L'OCCUPATION DEMANDÉE

- Port concerne* :
* parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Perroz, Porz Gwenn, Porz Grac'h ou Le Passage.
- Infrastructure concernée :
□ Quai
□ Cale
□ Terre-plein
- Haut de grève au port du Korejou □
- Justification de l'occupation (matériels utilisés, explication détaillée de l'occupation) :
4. DURÉE DE L'OCCUPATION
Date de début de l'occupation :
Date de fin de l'occupation :
Je soussigné(e), m'engage à remettre en état les infrastructures
portuaires occupées.
M. ou Mme accepte que les informations recueillies
 sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces in-
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementa
tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant
dpd@plouguerneau.bzh
Fait à : le :
Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :



DEMANDE D'AUTORISATION D'ACCÈS

AUX INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PAR DES VÉHICULES

FORMULAIRE 1.4

	dossier	
 •••••	 	***************************************

1. DEMANDEUR

Vous êtes : □ Professionnel exerçant une activité dans le port concerné par la demande
☐ Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande
☐ Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans une zone de mouillages et d'équipements lé
gers à Perroz-Secteur 1 ou Perroz-Secteur 2
Nom et prénom du demandeur :
Pour les professionnels - Nom du navire :
Adresse :
Téléphone : Mail :
2. VEHICULE
Туре :
Marque et modèle :
Numéro d'immatriculation du véhicule :
3. SITUATION DE L'OCCUPATION
Port concerné* :
*parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Perroz.

4. LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

		LISTES DES DOCUI	MENTS NÉCESSAIRES	
LES USAGERS AUTO- RISES	La demande d'autori- sation d'accès au terre- plein et quai (annexe) dûment complétée	La copie de la carte d'immatri- culation du véhi- cule	La copie de la carte de francisation du navire ou de circula- tion du navire	Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle
Les plaisanciers dé- tenant une autorisa- tion de mouillage dans le port concer- né par la demande	x	. X		
Les professionnels exerçant leur activi- té dans le port concerné par la de- mande	x	x	x	x
Les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans la Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) de Perroz-Secteur 1 et Perroz-Secteur 2	x	x		

Perroz-Secteur 1 et Perroz-Secteur 2				
	•••••			
du règlement de police	et d'exploitation des port	s communaux.		
M. ou Mme			accepte que les infor	mations recueillies
sur ce formulaire soien	t utilisées, exploitées ou t	raitées par le service	développement de la v	rille de la mairie de
Plouguerneau et par le	es opérateurs assurant le .	suivi des mouillages	pour permettre des éc	hanges concernant
tout ce qui relève des p	oorts communaux. Ces info	rmations ne seront p	oas communiquées à un	autre tiers. Ces in-
formations ne seront p	olus conservées dès lors qu	ue l'autorisation pre	ndra fin. Conformémen	t à la réglementa-
tion, vous pouvez exerc	cer votre droit d'accès aux	données vous conce	ernant et les faire rectif	ier en contactant :
dpd@plouguerneau.bz	h			
Fait à :		le :		
Le demandeur (Nom et	prénom suivi de la signati	ure) :		
1 ou 2 Vignette(s) de st	ationnement remise(s) le.			

Cachet de la mairie :

DEMANDE D'ACCÈS AUX INFRASTRUCTURES -DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE SUR LE TERRE-PLEIN DU PORT DE PERROZ

ANNEXE 1.5

N° de dossier

		<u> </u>	
1. DEMANDEUR			
Nom et prénom du patron-pêcheur:			
Nom du navire :			
Adresse :			
Téléphone :	Mail :		
2. VÉHICULE			
Liste	es des documents né	cessaires	
La demande d'autorisation d'accès au terre- plein et quai dûment complétée	La copie de la carte d'immatriculation du véhicule	La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire	Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle
х	х	х	x
Je soussigné(e),		éclare avoir pris connai	ssance du règlement
Fait à :			
Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signa	iture) :		•••••••••••••••••••••••••••••••••••••••
M. ou Mme			
laire soient utilisées, exploitées ou traitées par le ser	vice développement de	e la ville de la mairie de F	Plouguerneau et par les
opérateurs assurant le suivi des mouillages pour per	_		
naux. Ces informations ne seront pas communiquée	s à un autre tiers. Ces	informations ne seront p	lus conservées dès lors
que l'autorisation prendra fin. Conformément à la rég	glementation, vous pou	ıvez exercer votre droit d'	accès aux données vous
concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@	plouguerneau.bzh		
1 / 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le Cachet de la mairie :			



DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN VÉHICULE SUR LES EMPLACEMENTS DU PORT RÉSERVÉS AUX USAGERS DU PORT

FORMULAIRE 1.6

N°	de	dossier

1. DEMANDEUR

□ Professionnel exerçant une activité dans le port concerné par la demande
□ Plaisancier détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande
Nom et prénom du demandeur :
Pour les professionnels - Nom du navire :
Adresse :
Téléphone : Mail :
2. VÉHICULE
Type :
Marque et modèle :
Numéro d'immatriculation du véhicule :
3. SITUATION DE L'OCCUPATION
- Port concerné* :

* parmi : Le Korejou, Lilia, Kerazan, Porz Grac'h , Porz Gwenn

4. LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Cachet de la mairie :

LES USAGERS AUTORISÉS	LISTES DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES			
	La demande d'autorisation de stationnement d'un véhicule sur les emplacements du port réservés aux usagers du port dûment complétée	La copie de la carte d'immatriculation du véhicule	La copie de la carte de francisation du navire ou de circulation du navire	Un extrait du registre du commerce ou une photocopie de la carte professionnelle
les plaisanciers détenant une autorisation de mouillage dans le port concerné par la demande	X	Х		
les professionnels exerçant leur activité dans le port concerné par la demande	X	х	х	X

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance du règlemen
de police et d'exploitation des ports communaux.
Fait à : le :
M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formu
laire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de Plouguerneau et par le
opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant tout ce qui relève des ports commu
naux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces informations ne seront plus conservées dès lor
que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementation, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous
concernant et les faire rectifier en contactant : dpd@plouguerneau.bzh
Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :
1 / 2 Vignette(s) de stationnement remise(s) le



DEMANDE D'AUTORISATION DE MISE À L'EAU DANS LES PORTS COMMUNAUX ET AUTORISATION DE STATIONNER SUR LES AIRES DE STATIONNEMENT DES PORTS DE PLOUGUERNEAU

	N° de dossier
Der	mière demande d'autorisation de mise à l'eau mande de renouvellement d'autorisation de mise à l'ea dification de la demande initiale
1. DEMANDEUR	
Vous êtes : ☐ Un professionnel de la mer Type d'activité :	
Nom et prénom du demandeur :	
Téléphone : Mai 2. LE NAVIRE CONCERNE	l:
Nom du navire :	n inutile)
3. VÉHICULE	
Туре :	
Marque et modèle :	
Numéro d'immatriculation du véhicule :	

Je soussigné(e),, déclare avoir pris connaissance
du règlement de police et d'exploitation des ports communaux.
M. ou Mme accepte que les informations recueillies sur ce formulaire soient utilisées, exploitées ou traitées par le service développement de la ville de la mairie de
Plouguerneau et par les opérateurs assurant le suivi des mouillages pour permettre des échanges concernant
tout ce qui relève des ports communaux. Ces informations ne seront pas communiquées à un autre tiers. Ces in-
formations ne seront plus conservées dès lors que l'autorisation prendra fin. Conformément à la réglementa-
tion, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant :
dpd@plouguerneau.bzh
Fait à : le :
Le demandeur (Nom et prénom suivi de la signature) :

Pièces à joindre (à défaut la demande sera considérée comme nulle) :

- x Photocopie de la carte d'immatriculation du véhicule permettant la mise à l'eau du navire
- Photocopie de l'acte de francisation ou de la carte de navigation du navire
 Attestation d'assurance en cours de validité

Contact: Mairie de Plouguerneau

Céline Tanguy, Chargée du développement de la ville et littoral

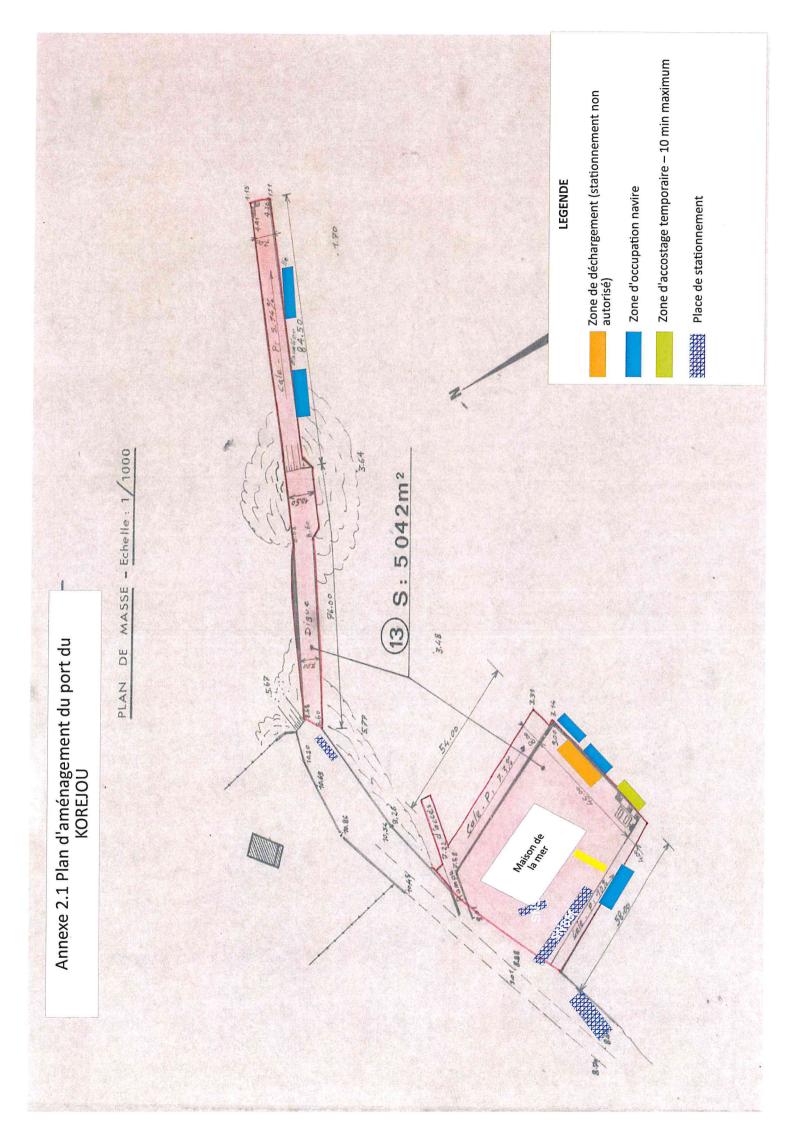
Email: ctanguy@plouguerneau.bzh

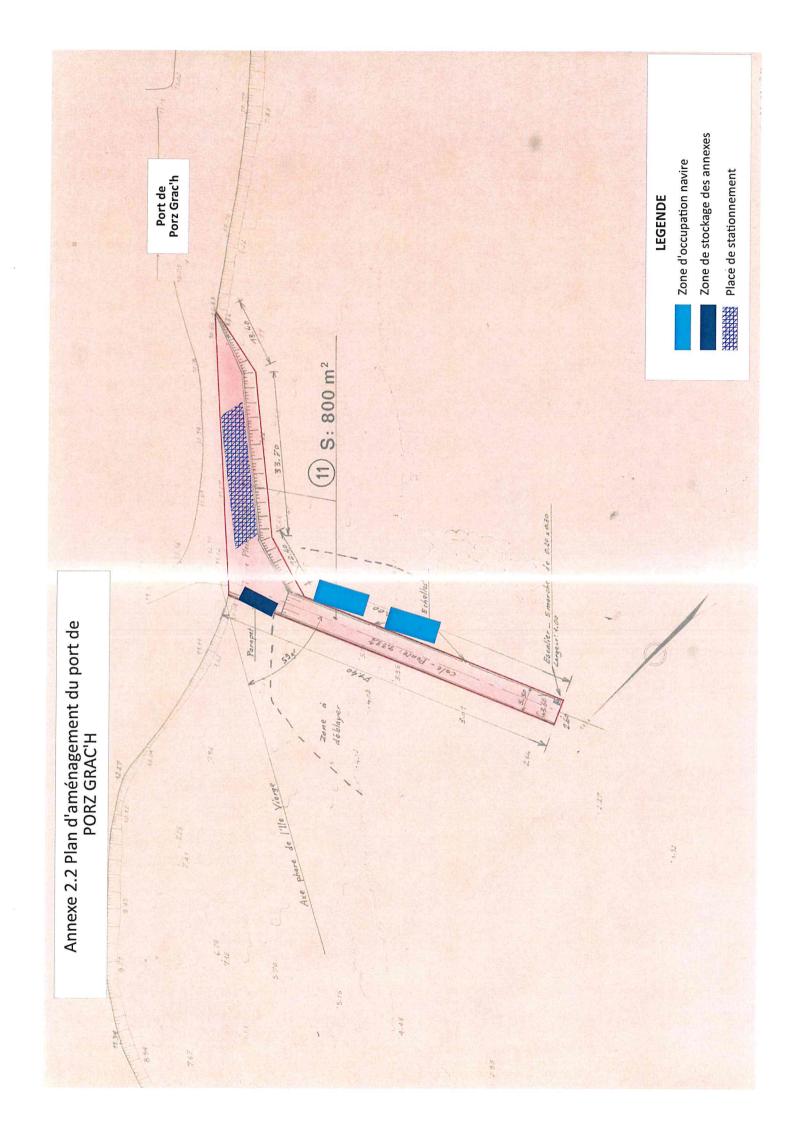
Tarif 2023 : 56,40 €

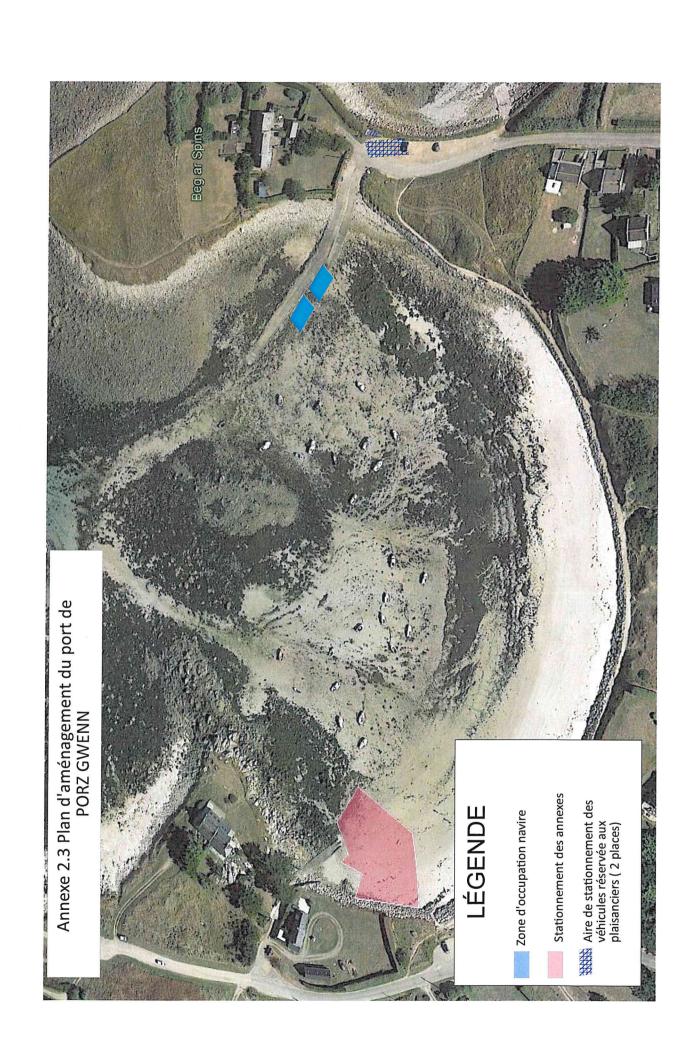
ANNEXE 2

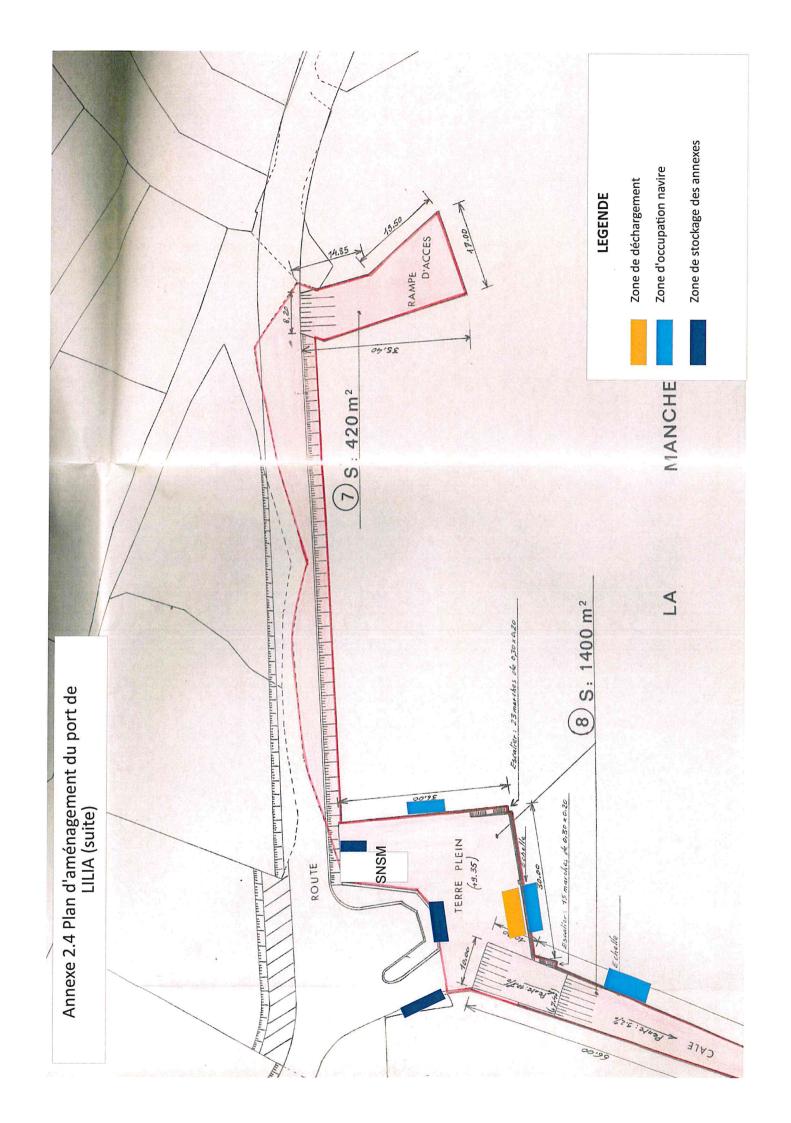
PLANS D'ORGANISATION PORTUAIRE

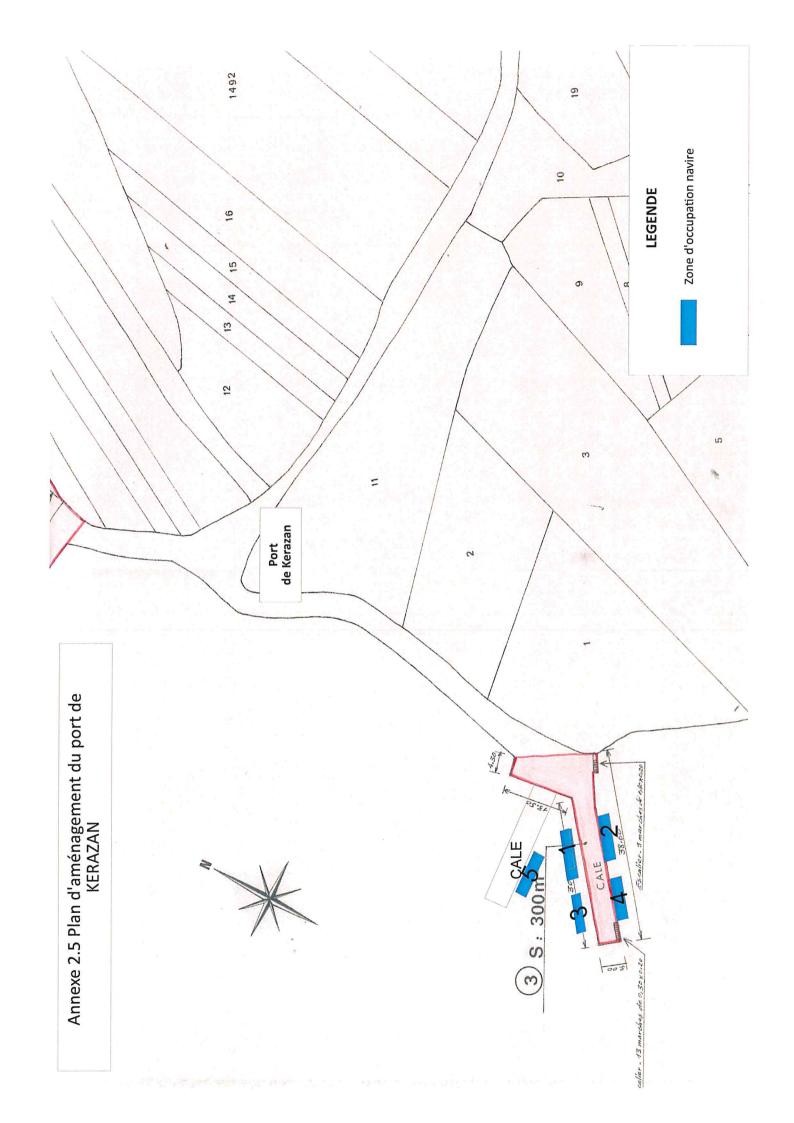
- 2.1 Plan d'aménagement du port du KOREJOU
- 2.2 Plan d'aménagement du port de PORZ GRAC'H
- 2.3 Plan d'aménagement du port de PORZ GWENN
- 2.4 Plan d'aménagement du port de LILIA
- 2.5 Plan d'aménagement du port de KERAZAN
- 2.6 Plan d'aménagement du port de PERROZ
- 2.7 Plan d'aménagement du port du PASSAGE

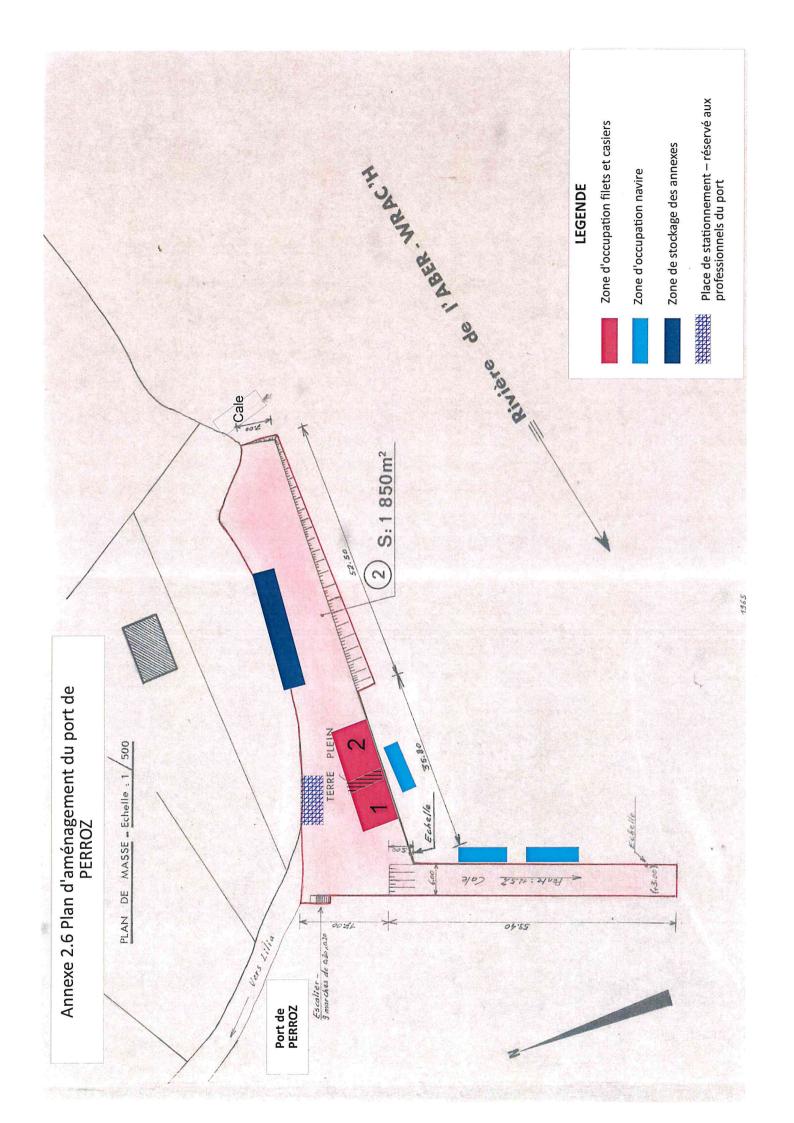


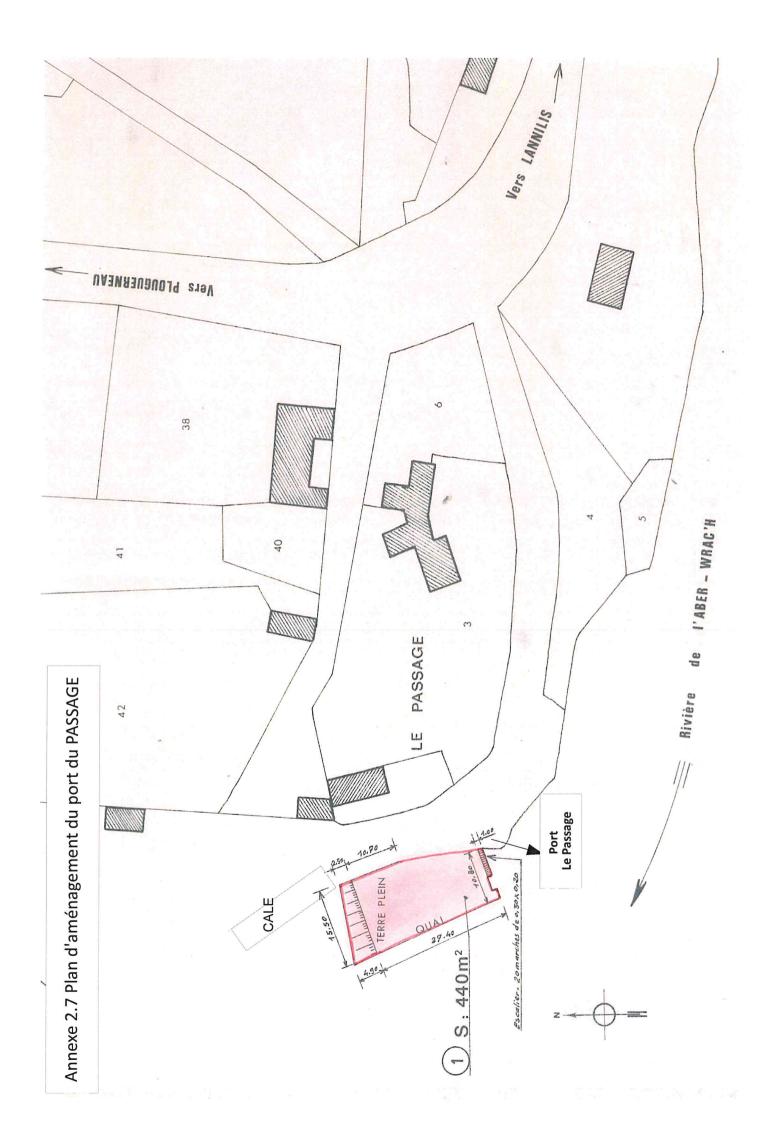












Annexe 3: Les vignettes d'accès aux infrastructures et/ou de stationnement



N°de dossier: 002

Autorisation d'accès aux infrastructures du port de LILIA

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE LILIA

portuaires des ports de

Kerazan et Perroz

Lilia, Korejou,

d'autorisation d'accès

- Vignettes

aux infrastructures

Est autorisé à accéder aux infrastructures du port de LILIA conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures Le véhicule immatriculé du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N°de dossier: 003

REAU RAU

Autorisation d'accès aux infrastructures du port du KOREJOU

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE

USAGERS PERMANENTS DU PORT DU KOREJOU Le véhicule immatriculé

d'exploitation des ports communaux. Cette vignette ne lui donnant pas le droit de stationner sur les infrastructures du port. Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du KOREJOU conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

Autorisation d'accès aux infrastructures du port de KERAZAN

vignette ne lui donnant pas le droit de stationner Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du KERAZAN conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux. Cette sur les infrastructures du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N°de dossier: 005

Autorisation d'accès aux infrastructures du port de PERROZ

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PERROZ

vignette ne lui donnant pas le droit de stationner Le véhicule immatriculé Est autorisé à accéder aux infrastructures du port du PERROZ conformément à l'arrêté d'exploitation des ports communaux. Cette municipal portant règlement de police et sur les infrastructures du port.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N°de dossier: 006

Autorisations d'accès aux infrastructures du port de PERROZ Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz

NOM DU NAVIRE PROFESSIONNEL

stationner sur le terre-

plein du port de

Perroz

2 - Autorisation de

Ce véhicule est autorisé à stationner sur le terreplein du port de PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

Vignette 1 /2

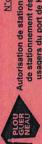
N°de dossier: 006 infrastructures du port de PERROZ Autorisation de stationner sur le terre-plein du port de Perroz Autorisations d'accès aux

NOM DU NAVIRE PROFESSIONNEL

Ce véhicule est autorisé à stationner sur le terre-plein du port de PERROZ conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

Vignette 2 /2



Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de KERAZAN

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE KERAZAN

Le véhicule immatriculé
Est autorisé à stationner sur l'aire de
stationnement du port de KERAZAN réservée
aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police et d'exploitation des ports communaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

N°de dossier: 009

Autorisation de stationner sur Taire de stationnement réservée aux usagers du port de PORZ GRACH

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PORZ

Le vêhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement du pon de PORZ GRACH réservée aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant réglement de police et d'exploitation des ports unaux, aux emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE LILIA stationnement du port de LILIA réservée aux Est autorisé à stationner sur l'aire de Le véhicule immatriculé emplacements du port réservés aux usagers stationnement des 3- Autorisation de véhicules sur les du port

Autorisation de stationner sur l'aire

de stationnement réservée aux usagers du port de LILIA

N°de dossier: 007

N°de dossier: 008 Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port du KOREJOU **USAGERS PERMANENTS DU PORT DU**

aux usagers permanents du port conformément à l'arrêté municipal portant règlement de police stationnement du port du KOREJOU réservée et d'exploitation des ports communaux, aux Le véhicule immatriculé Est autorisé à stationner sur l'aire de emplacements prévus à cet effet.

l'arrêté municipal portant règlement de police et

d'exploitation des ports communaux, aux

emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

usagers permanents du port conformément à

Cachet de la Mairie de Plouguerneau



N°de dossier:

Autorisation de stationner sur l'aire de stationnement réservée aux usagers du port de PORZ GWENN

USAGERS PERMANENTS DU PORT DE PORZ

GWENN

Le véhicule immatriculé
Est autorisé à stationner sur l'aire de stationnement
du port de PORZ GWENN réservée aux usagers
permanents du port conformément à l'airêté
municipal portant règlement de police et
d'exploitation des ports communaux, aux
emplacements prévus à cet effet.

Cachet de la Mairie de Plouguerneau

3- Autorisation de mise à l'eau pour l'année en cours (hors pointe du Kastel Ac'h quand les bornes rétractables de la pointe sont activés) et autorisation de stationner sur les aires de stationnement des ports de Plouguerneau

Autorisation de mise à l'eau +
Autorisation de stationner sur les
Autorisation de stationnement des ports de
Plouguemeau

ANNEE 2023

Le veliteure immantaire les cales de mise à leau des donts connutiaux de Plouguerneau itors pointe du Kastel Ach quand les bornes pointe du Kastel Ach quand les bornes reflactables sont activées conformément à larrès muniqual portant réglement de poince et dexploitation des ports communaux. Cette vignation des ports communaux Cette avait les uit donnant pas le droit de stationner sur les nitrastructures du nort.

Cette autorisation concerne le navire mmatricule

Cachet de la Mairie de Plouguerneau